

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 26 janvier 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Monsieur Didier BERTOLETTI est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu des séances du 26 octobre et du 8 décembre 2015 qui sont approuvés à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Réfection du Monument aux Morts : choix du devis
 2. Syndicat des Eaux de la Haute-Loue : rapport annuel 2014
 3. Convention pour accompagnement de la commission Urbanisme
 4. Remboursement de facture (site internet)
 5. Changement d'un chauffe-eau et ouverture de crédits
 6. Vente de mobilier
 7. Devis pour panneaux indicateur et place handicapée
 8. Budget CCAS : maintien ou dissolution
- Questions diverses

Délibérations :

1/ Réfection du Monument aux Morts : choix du devis

Après étude de quatre devis et avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit l'entreprise ALBIZZIA pour les travaux de réfection du Monument aux Morts de la commune (montant prévisionnel indiqué dans le devis de 6615.00 € HT), s'engage à effectuer les travaux et sollicite une aide auprès du Sénateur, Monsieur Jean-François LONGEOT au titre de la réserve parlementaire.

pour : 4 contre : 2 abstention : 4

2/ Syndicat des Eaux de la Haute-Loue : rapport annuel 2014

Le Conseil Municipal approuve la délibération du 21 octobre 2015 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue concernant le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public en eau potable.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ Convention pour accompagnement de la commission Urbanisme

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet de la nouvelle convention établi avec la société IDS25 représentée par Monsieur Guy Nonotte, pour l'accompagnement de la commission Urbanisme dans l'application des règles relevant du droit des sols sur la commune de La Vèze. Cette délibération annule et remplace la délibération du 8 septembre 2015.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ Remboursement de facture (site internet)

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Christophe CAVEROT la somme de 29.86 € TTC correspondant au paiement d'une facture émise pour le fonctionnement du site internet de la commune.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5/ Changement d'un chauffe-eau et ouverture de crédits

Suite au changement en urgence du chauffe-eau de la salle des fêtes, le Conseil Municipal accepte la facture présentée par l'entreprise Gilbert Fleury de Gennes d'un montant de 1512 € TTC, et décide d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du Budget Commune 2016.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6/ Vente de mobilier

Suite au changement de mobilier, le Conseil Municipal décide de vendre les anciennes tables et chaises comme suit :

table : 15 € l'unité

chaise : 30 € le lot de 10

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7/ Devis pour panneaux indicateur et place handicapée

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis présenté par la société Franche-comté Signaux pour l'achat de panneaux indicateur et place handicapée, pour un montant de 244.75 € TTC, et décide d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du Budget Commune 2016.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8/ Budget CCAS : maintien ou dissolution

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide en vertu de l'article 79 de la loi n°2015-991 de dissoudre le budget CCAS au 31/12/2016 et de transférer les attributions vers le budget Commune 2017.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

Ecoles : les communes de Larnod et Pugey ont décidé de ne plus être regroupées. Pugey souhaite rejoindre le SIFAL. Lors de la réunion à Fontain du 25 janvier avec les maires concernés, il est ressorti que la proposition de Pugey n'est pas satisfaisante et qu'il ne sera pas possible de la mettre en œuvre pour la rentrée 2016. Ce projet doit être examiné dans un contexte global de fusion des communes. Une autre réunion est prévue le 11 février avec le SIFAL et une autre le 12 février (parents d'élèves et enseignants). Une décision des Conseils Municipaux concernés sera prise par la suite.

Fusion des communes : plusieurs options : Fontain, Morre,... Une réflexion est à envisager suite à la loi NOTRe qui rend inévitable le regroupement des communes.

Les agents communaux demandent à bénéficier d'une participation financière de la commune pour leur mutuelle complémentaire, comme c'est le cas depuis début 2016 dans les entreprises privées.

Fleurissement du village : une décision devra être prise lors du prochain conseil. Il est demandé à la commission de consulter plusieurs prestataires en leur demandant un cahier des charges précis.

Eclairage du parking de la salle des fêtes donnant sur la place réservée aux handicapés. Un devis a été demandé.

Aménagement de la rue Louis Blériot suite à la demande de deux nouveaux habitants : la commune attend que les dernières constructions soient terminées pour effectuer la réfection de cette rue.

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente d'une maison rue de l'Ecole.

Le bois issu de l'élagage effectué dans la Grapillotte est donné à Monsieur Gilbert FOLTETE.

Fin de la séance à 21h45

Vu pour être affiché le 28 janvier 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

(Sceau de la mairie)

(Signature)